



BULLETIN D'INFORMATIONS
N°209-JUILLET 2020
Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400
Tel 02.98.68.15.21.
Fax 02.98.68.34.82.
courriel : mairie.saintservais@orange.fr
Site Internet : www.saint-servais-29.fr

Ce bulletin
d'informations est
disponible sur le site
officiel
de la commune

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni une première fois le jeudi 18 juin, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers. Le secrétaire de séance est Thierry MAGUEREZ.

Présentation de la CCPL.

Erwan FLOCH, Directeur Général des Services (DGS) à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) a présenté la CCPL.

Indemnité de fonction du Maire et des Adjoint.

Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Cette indemnité est revalorisée depuis le 1er janvier 2020. Le conseil vote à l'unanimité l'indemnité du Maire à 40,3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB1027), et les indemnités des adjoints à 10,7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB1027).

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. Le conseil vote à l'unanimité.

Délégations de fonctions et de signature aux fonctionnaires territoriaux.

Par le biais de ces délégations et sur la base d'un texte réglementaire ou législatif, l'autorité territoriale peut charger expressément un agent qui lui est subordonné d'agir en son nom dans des domaines déterminés et de façon précise. Ces délégations répondent à des nécessités de continuité de service public et a pour objet l'amélioration de l'organisation interne des services. Le conseil donne son accord pour prendre un arrêté.

Mise en place des commissions et désignations des membres.

Les commissions communales, les désignations des membres, les représentants dans les organismes et les syndicats extérieurs ont été désignés.

Présentation du budget.

Monsieur le Maire a présenté le Compte Administratif (CA) et son évolution depuis 2010

Présentation des emprunts en cours ainsi que les investissements prévus pour 2020.

Une étude du budget complet sera à l'ordre du jour du conseil du 23 juillet.

Rénovation de l'église.

Compte rendu suite à la réunion de chantier du 9 juin : point sur l'avancement des travaux.

Monsieur Pierre COMBES, Scénographe, interviendra devant les élus le jeudi 25 juin à 18h00.

Demande de DSIL 2020.

Les travaux à Runglas ont démarré. Une demande de subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2020 va être déposée avec l'accord du conseil municipal.

École : protocole d'accueil.

L'école accueille depuis le mardi 12 mai les élèves de GS au CM2 et depuis le jeudi 8 juin les PS2 et MS. Le protocole d'accueil est suivi et est validé par l'inspection académique.

HORAIRE MAIRIE **PENDANT L'ÉTÉ**

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi : 8h-12h
Samedi : Fermé (du 11/07/2020
au 22/08/2018 inclus).

École :

Contact : 09.61.20.66.81,
Garderie 06.87.29.71.04

ALSH :

Contact : 06.66.43.46.42

BIBLIOTHÈQUE :

Permanences :

Mercredi de 17h à 18h30.
Samedi de 10h30 à 11h45.
02.98.68.94.17

MEMENTO :

Urgences :

Médecin de garde **15 SAMU**,
Pharmacie de garde **3237**,
Pompiers **18**, portable **112**,
Gendarmerie **17**

Infirmière Libérale :

Mme HENNEQUEZ :
07.86.05.43.81

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.

Modification des statuts de la CCPL : Mise en réseau des bibliothèques.

Il est proposé de doter la CCPL de la compétence facultative « Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire. Le conseil donne son accord (1 abstention).

Dépenses dans le cadre du covid-19.

Point sur les dépenses effectuées dans le cadre du covid-19.

Questions diverses.

Le tirage au sort des jurés d'assises s'est déroulé à Plougourvest le 19 mai dernier et ont été tirés au sort pour l'année 2020 :

- ✓ BLÉAS Joël au 3 Kernevez
- ✓ LE FUR Daniel à Ty Robee
- ✓ DELETREZ Stéphanie au 28 Kerhéol.

Agenda.

Les prochains conseils se tiendront le 25 juin, le 23 juillet, le 10 septembre, le 15 octobre, le 26 novembre et le 17 décembre 2020.

Le Conseil Municipal s'est réuni à nouveau le jeudi 25 juin, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Virginie MASSEY et Benjamin TREGUER, absents excusés.

Benjamin TREGUER a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

Le secrétaire de séance est David LE BORGNE.

Etude scénographique de l'église

Présentation par Pierre COMBES, Muséographe & Scénographe de l'étude scénographique de l'église aux élus.

Après avoir déposé une **gerbe au Monument aux Morts et visité le chantier de l'église**, le conseil municipal a étudié les différents points à l'ordre du jour.

Etude des subventions 2020 attribuées aux associations

U.S.S.S.D Football	700 euros
Entente sportive La Flèche Hanball	700 euros
Amicale Trouz-An-Dour	200 euros
U.N.C Soldats de France	200 euros
Coop Scolaire Ecole Publique	6334.40 euros
Association des Parents d'élèves	1181.50 euros
Au Bouillon de culture Bibliothèque	1200 euros
Accueil Centre de loisirs St Derrien/St Servais/Plounéventer	24947 euros
Association des riverains de la B.A.N	200 euros
Société communale de chasse	100 euros
Service remplacement du ponant	60 euros
Comité des fêtes	700 euros

La somme totale allouée respecte le crédit inscrit au budget primitif 2020

Initiation du breton à l'école

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour signer la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école.

Questions diverses

Au vu des incivilités répétées sur la commune, une étude approfondie va être réalisée pour la mise en sécurité du terrain des sports.

Agenda

Prochain conseil municipal le 23 juillet à 20h30

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

La Mairie change d'horaires à partir du lundi 6 juillet :

- ▶ ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 12h.
- ▶ Fermeture tous les après-midis et le Samedi.

La Mairie sera ouverte le samedi 29 août et reprendra ses horaires habituels à cette date.

BAN

Des travaux au niveau de l'entrée de la BAN vont commencer début juillet et se termineront en janvier 2021. L'accès provisoire se fera au niveau de Mescouez.

LE MUSÉE

Saison estivale du 4 juillet au 20 septembre : Cet été l'exposition sera consacrée à Albert PENNEC, photographe. Le Musée se visite tous les jours, sauf le jeudi, de 14 à 18 heures. Visites : gratuit jusqu'à 12 ans. Musée et exposition avec visite guidée : 4 euros. Groupes sur RDV. Tél : 02.98.68.94.17 et 02.98.68.15.21. Parkings gratuits à côté de la Mairie.

DÉGRADATIONS

Des dégradations sont régulièrement constatées au terrain de foot. Merci de respecter les lieux (ne pas rouler sur la pelouse, ramasser vos déchets...). Si cela n'est pas respecté, le terrain de foot sera fermé.

INFORMATIONS COMMUNALES

- Les occupants des propriétés riveraines des voies communales sont priés **de couper la partie des haies qui occultent les panneaux routiers de la commune ou qui gênent le passage des véhicules et des piétons.**
- Le Préfet du Finistère réitère ses appels à la vigilance et au respect des règles élémentaires de précaution au départ de feux. Il est en particulier demandé de ne pas procéder à des brûlages de végétaux et d'une manière générale à tout brûlage en extérieur, de ne pas jeter de mégots de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation et de ne pas allumer de feux dans les espaces naturels. **Nous vous rappelons que les particuliers n'ont pas le droit d'allumer de feu dans leurs propriétés.**

OBJETS TROUVÉS

Des clés de voiture, des lunettes de soleil ont été trouvés sur la commune, vous pouvez vous adresser à la mairie afin de les récupérer.

CCPL

Le tri se simplifie

Depuis le 1^{er} juillet 2020, le geste du tri devient plus simple sur tout le Finistère ! Vous pouvez dorénavant, **déposer dans votre poubelle individuelle à couvercle jaune TOUS les emballages ménagers sans distinction.**

Désormais, n'hésitez plus ... TOUS les emballages, se trient bien vidés, en vrac – sans sac – et non emboîtés !

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur de tri sélectif vert.

Attention

Ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Si vous avez une question, vous pouvez contacter l'ambassadrice du tri au 02.98.68.42.41 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ou par e-mail : environnement@pays-de-landivisiau.com. Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre site internet www.pays-de-landivisiau.com/le-tri/consignes-de-tri ou celui des consignes de tri : www.consignesdetri.fr.

Communauté de Communes Pays de Landivisiau

BAC MAN

NOUVEAU
TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS SE TRIENT

JUSQU'A PRESENT

NOUVEAUTES
UN EMBALLAGE DANS LE BAC DE TRI

A VOUS DE JOUER !

Capsules de café, blisters de médicaments vides, emballages de chocolat...

Triez même les petits débris

WWW.PAYS-DE-LANDIVISIAU.COM | 02 98 68 42 41

DÉCHETTERIE

Nous tenons à vous rappeler qu'il est formellement interdit de déposer tous types de déchets, des vêtements, même des déchets verts, ainsi que la terre de remblais dans la nature ou le long des voies. L'accès à la déchetterie de Bodilis est gratuit, elle est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

CCPL

La nouvelle Maison de services au public a ouvert ses portes le 15 juin dernier à Landivisiau au 36 rue Clemenceau. Cette maison a pour objectif d'accueillir les habitants qui souhaitent être informés, mis en relation avec des acteurs du territoire et accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : retour à l'emploi, accès aux droits, démarches administratives... Vous pouvez nous joindre au 02 98 68 67 60 ou par mail : msap@pays-de-landivisiau.com

PAROISSE

Les messes des week-end

Samedi 4 juillet à 18h30 à SAINT-THEGONNEC.

Dimanche 5 juillet Pardon de PLOUGAR à 10h30 et messes à LANDIVISIAU et SIZUN à 10h30.

Samedi 11 juillet à 18h30 à PLOUNEVENTER.

Dimanche 12 juillet messes à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Samedi 18 juillet à 18h30 à SAINT-THEGONNEC.

Dimanche 19 juillet Pardon de GUIMILIAU à 10h30 et messes à LANDIVISIAU et PLOUZEVEDE à 10h30.

Samedi 25 juillet à 18h30 à PLOUNEVENTER.

Dimanche 26 juillet messes à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN à 10h30.

Attention : changement d'horaire des messes du samedi en juillet et août : 18h30 et non plus 18h.

URBANISME

Déclaration préalable :

Déposée le 18/05/2020	Mme DORANGE Anne-Françoise	2 ^{ème} ouverture sur la propriété
Accordée le 17/06/2020		
Déposée le 15/06/2020	M.MERRET Mickaël	Mur de soutènement
Accordée le 30/06/2020		
Déposée le 15/06/2020	M.ROBIN Frédéric	Pergola
Accordée le 30/06/2020		

Rappel : l'agrandissement de l'habitation de moins de 20 m² est soumis à une déclaration préalable, si + de 20m², il faut un permis de construire.

VIE ASSOCIATIVE

AU BOUILLON DE CULTURE

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Durant l'été la bibliothèque sera ouverte uniquement le mercredi de 17h00 à 18h30. Cependant les précautions devront être prises. L'accès sera réservé à une seule personne par famille avec port du masque obligatoire, du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée. Les documents retournés seront scannés et mis en quarantaine pendant 10 jours. Ils seront désinfectés avant leur mise en rayon. Le meuble de rangement de bandes dessinées est installé.

AMICALE TROUZ-AN-DOUR

Le mot du Président,

Bonjour à toutes et tous. J'espère que vous vous portez bien. Nous avons attendu le 22 Juin pour suivre l'évolution des conditions de regroupement et envisager une éventuelle reprise de l'activité pétanque pendant l'été, avec les personnes qui le souhaiteraient. A bientôt.

LA FLECHE

L'Entente Sportive de la Flèche recrute pour la saison 2020/2021 un coach et entraîneur pour une équipe sénior filles (niveau excellence région).

Les inscriptions sont ouvertes pour tous à partir de 3 ans.

Pour tout renseignement, Nous vous invitons à nous contacter par mail copresidentela-fleche@gmail.com ou patriciaguyader29@gmail.com

BULLETIN N°210- AOÛT 2020 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le lundi 20 juillet 2020 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 31.